



Province de Québec  
MRC Beauce-Sartigan  
Municipalité de Saint-Simon-les-Mines

## AVIS PUBLIC

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, QUE :

Règlement 296-2022 Code d'éthique et de déontologie des employés de la  
municipalité de Saint-Simon-les-Mines

Lors de la séance ordinaire du 8 février 2022, un projet de règlement relatif au code d'éthique et de déontologie des employés de la municipalité de Saint-Simon-les-Mines a été présenté et déposé. Ce règlement vise à remplacer le précédent règlement.

La nature du règlement est aux fins, de se conformer à la *Loi modifiant la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale et diverses dispositions législatives*, communément appelée le « PL 49 » et sanctionnée le 5 novembre 2021, exige l'ajout d'une règle relative à la réception d'un don ou avantage par un employé.

Le conseil municipal prévoit adopter le règlement en question à la séance ordinaire prévue le 8 mars prochain à 19 h 30 à la salle municipale au 3338, rue Principale à Saint-Simon-les-Mines.

Toute personne peut prendre connaissance dudit règlement au bureau municipal de Saint-Simon-les-Mines, aux heures normales d'ouverture.

Donné à Saint-Simon-les-Mines ce 10<sup>e</sup> jour du mois de février 2022.

Véronique Fortin, D.M.A.

Directrice générale et greffière-trésorière